

DEPARTEMENT DE LA MARNE
MAIRIE
DE
MOUSSY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2020

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h30 en présence de Mesdames SADIER, RENAUDIN et RUELLE et de Messieurs LEPOUTRE, O MICHEL, GRASSET, HERMANT, GIRARDIN, CRETE, FRAGET, COULMIER, KREIN et la secrétaire de Mairie, Madame BOUCHE, Messieurs LHOMME et C MICHEL étant absents et excusés.

M Philippe FRAGET est le secrétaire de séance.

Lecture est faite, par la secrétaire de Mairie, des délibérations adoptées lors du dernier conseil municipal permettant ainsi la signature des documents pour enregistrement définitif.

L'ordre du jour est abordé.

1°) Tarifs 2021 concernant la salle des fêtes :

Après délibérations sont adoptés à l'unanimité des présents, les tarifs suivants :

Pour les Moussytiers :

1. location pour un week-end : 320€
2. location pour une soirée : 170€

Pour les personnes extérieures :

1. location pour un week end : 520€
2. location pour une soirée : 270€

Le forfait chauffage pour la période du 15 octobre au 15 avril, est fixé à :

1. pour un week-end : 70€
2. pour une soirée : 35€

Une caution de 500€ est demandée ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

2°) Tarifs 2021 concernant le cimetière :

Après délibérations sont adoptés à l'unanimité des présents, les tarifs suivants :

- Pour les caves-urnes récemment mises en place en partie basse du cimetière : 700€
- Pour les emplacements situés en partie haute du cimetière et destinés à recevoir une cave urne : 350€, étant entendu que pour ces derniers, la partie maçonnée sera à la charge pleine et entière de l'acquéreur.
- Pour les emplacements des sépultures habituelles : 700€ pour une surface de 2 m2, la partie maçonnée étant elle aussi, à la charge pleine et entière de l'acquéreur.

3°) Liste des pièces en non valeur.

Un certain nombre de factures échelonnées depuis 1997 n'ont, à ce jour, pu être recouvrées. Leur montant total est de l'ordre de 330€.

Compte tenu de leur nombre et de leur modicité respective, il a été décidé, afin d'apurer les comptes, de les déclarer en pertes et profits.

4°) Loyers pour les différents bien locatifs de la commune.

Après délibérations il a été décidé, à l'unanimité moins une abstention, de ne pas procéder à une augmentation des loyers.

5°) Questions diverses :

- **Carte de vœux** : le projet présenté a été validé par l'ensemble du Conseil. La distribution se fera en principe 1ère semaine 2021 et au plus tard le 7 janvier 2021.
- Virginie Ruelle nous informe qu'une **plateforme informatique Agglo** sera mise en place prochainement. Elle est destinée à l'ensemble des commerçants de l'agglomération d'Épernay, Pays de Champagne.
- La commission fleurissement nous présente un projet d'**aménagement floral de la rue des prieurés**. Mise en place de rehaussements espacés les uns des autres (longueur totale de 267m) permettant la plantation, dans le courant de l'automne prochain, d'un fleurissement vivace.

La séance est levée à 22h00.